

MIRBEAU ET MAUPASSANT :

DEUX CHRONIQUES SUR « LE CRIME DU PECQ » (1882)

« *Quand un criminel est intelligent, instruit, sans remords, et quand il a bien préparé son crime, neuf fois sur dix on l'acquitte* », fait dire Guy de Maupassant à un procureur dans une de ses chroniques, « Comédie et drame », parue dans *Le Gaulois* du 4 avril 1882. Un mois plus tard, le 27 mai, un corps est retrouvé dans la Seine, près de Chatou. Il ne s'agit pas d'un banal repêchage d'un noyé ou d'un suicidé, car la victime, un certain Louis Aubert, avait été bâillonnée et son corps ligoté avant d'être jeté à l'eau. L'enquête révélera qu'on a affaire à un drame passionnel. Pendant les semaines qui suivent, l'opinion publique sera tenue en haleine par les détails de ce qu'on appellera dans les journaux « *le crime du Pecq* », ou – une fois connus les noms des principaux suspects – « *l'affaire des Fenayrou* ».

On sait l'usage que faisait Guy de Maupassant des faits divers rapportés dans la presse pour trouver des sujets pour ses contes et nouvelles, et aussi ses chroniques¹. Le 14 juin, dans une des chroniques qu'il donnait depuis dix-huit mois déjà au *Gaulois* – et depuis peu au *Gil Blas*, Maupassant, sans doute en mal de copie pour rédiger son pensum hebdomadaire, commença par quelques réflexions sur la situation politique en Algérie. Il connaissait bien ce pays pour y avoir passé quelques mois en 1881 comme correspondant du *Gaulois*, et c'était là un sujet donc qui lui fournirait la matière de quelques paragraphes². Pour étoffer son papier, il décida d'ajouter quelques réflexions sur « *ce fameux drame du Pecq* » qui défrayait la chronique depuis trois semaines déjà³. Les auteurs présumés du crime – un dénommé Marin Fenayrou, pharmacien de son état, sa femme Gabrielle (ex-maîtresse de la victime) et le frère de Fenayrou, Lucien. Celui-ci aurait participé au meurtre, puis aidé son frère à transporter le corps de la victime, Aubert, jusqu'au pont sur la Seine près de Chatou. Ils seraient repartis tous les trois pour Versailles le même soir dans le train de 23 heures.

Mais ce qui intéressait particulièrement Maupassant, c'était la manière dont on relatait cet horrible meurtre dans les journaux, car elle comportait, à son avis, une leçon utile pour les romanciers. Il voulait montrer que la vérité sur le crime et sur les mobiles du crime – telle qu'elle serait démontrée au cours du procès – se révélerait sans doute moins mélodramatique, plus simple, plus terre-à-terre, que ne le laissaient supposer les supputations de la presse et de l'opinion publique. D'entrée de jeu, donc, il aborda l'affaire sous cet angle-là :

Quel enseignement pour les romanciers que ce fameux drame du Pecq ?

Quand on a retrouvé ce cadavre roulé dans un tuyau de plomb⁴, les lèvres fermées par une épingle de femme, tous les membres liés, tortionné comme s'il avait passé par les mains des inquisiteurs, chacun eut une secousse de stupéfaction et d'horreur. Et les imaginations s'exaltèrent; on parlait d'une vengeance d'époux outragé, et l'horrible scène était devinée; chacun aurait pu la raconter, tant elle semblait logique, commençant par les imprécations et finissant par l'exécution.

M. X. de Montépin, du Boisgobey et C^{ie} ont dû frémir de joie⁵.

Le misérable, attiré dans le piège⁶, entraîné en la chambre où le mari vengeur l'attendait.

Un dialogue ironique de la part de l'époux commençait, comme on en entend au théâtre, un dialogue à faire se pâmer la salle. Puis venaient les reproches, les menaces, la colère, la lutte. L'amant terrassé râlait, et l'autre, à genoux sur lui, vibrant d'une rage frénétique, le mutilait, criant : « Ah ! ta bouche m'a trompé, monstre ! elle a balbutié des paroles d'amour dans l'oreille de celle que j'aime, de celle que la loi et l'Eglise m'ont donnée pour compagne; elle a jeté ses baisers brûlants sur les lèvres qui m'appartenaient : eh bien, je la fermerai, cette bouche, avec une épingle de son corsage, une de ces épingles que tu aimais tant à défaire. Et dans tes yeux qui l'ont admirée, j'en enfoncerai deux autres, et je lierai avec du plomb tes mains infâmes qui l'ont caressée !... »

Et on voyait cette bouche sanglante cherchant encore à s'ouvrir, clouée par la longue pointe d'acier fin. Quel effet sur un théâtre !

La réalité est plus simple. Pas de colère : le mari trompé, depuis des années⁷, le savait. La petite affaire se prépare en famille, s'exécute en famille, tout tranquillement, comme on met le pot-au-feu le dimanche.

Pas de grands mots, pas de sentiments exaltés. Toutes les affreuses mutilations ne sont que de petites précautions pratiques, des précautions de ménagère.

Le frère dit : « Mais l'eau va lui entrer dans la bouche, et ça le fera flotter. » L'idée est singulière, mais le mari la trouve juste. Comment fermer cette bouche ? Soudain une inspiration les frappe. On la percera d'une épingle. « Donne une épingle ! » dit l'époux à sa femme, comme s'il voulait rattacher sa cravate. Elle en retire une de sa gorge et la tend avec douceur.

Le tuyau de plomb n'est qu'une innovation pratique. Il joue le rôle de la pierre qui retient le corps au fond et celui de la corde qui l'enlace. Avis aux imitateurs. Rien de dramatique, ni d'élevé, tout est simple et commun.

En route, un cahot violent fait dégringoler le cadavre de la voiture⁸, devant la porte d'un boucher. Aussitôt un des meurtriers efface doucement avec son pied la trace de sang laissée à terre comme font certains hommes après avoir craché.

Puis les trois complices vont se coucher.

Vraiment, ces criminels sont trop nature.

Moralité : ne faites jamais la cour aux femmes dont les maris sont mal en leurs affaires⁹.

On voit ici que Maupassant se moque de ceux qui, pour exciter les passions et donner plus de retentissement au procès, imaginent des mobiles, inventent des comportements, et déforment vraisemblablement la réalité. Il minimise la thèse du complot ourdi de longue date, et insiste plutôt sur la banalité du crime. Il propose une explication tout à fait simple des mobiles des uns et des autres, de la préparation et du déroulement du meurtre, et du transport du cadavre du lieu du crime jusqu'à la rivière. Il présente l'utilisation de l'aiguille et du tuyau de plomb – détails macabres qui avaient tant frappé l'imagination du public ! – comme un moyen simple et efficace d'empêcher que le corps remonte à la surface. En un mot, Maupassant tient à dédramatiser l'affaire. Il veut démontrer non seulement qu'un récit plus sobre et plus objectif est probablement plus proche de la vérité, mais aussi qu'une telle présentation de ce crime grotesque a plus de force, plus de puissance dramatique¹⁰ qu'une version rédigée dans le style d'un roman-feuilleton dans un quotidien à un sou¹¹.

Deux mois plus tard, à la veille de l'ouverture du procès devant la cour d'assises de Versailles, Maupassant revient plus longuement sur l'affaire Fenayrou dans une chronique qui s'intitule «La Femme» (*Gil Blas*, 16 août). Il annonce d'emblée la couleur :

Dans ce procès retentissant qui préoccupe en ce moment tous les esprits, un personnage attire particulièrement l'attention, c'est la femme Fenayrou.

Le public, exaspéré, la voudrait lapider, les hommes raisonnables restent confondus devant elle, la déclarant un problème moral; enfin, beaucoup de journalistes ont affirmé simplement que «c'est une hystérique», se contentant de cette expression qui sert maintenant à tout expliquer.

Mais Gabrielle Fenayrou, affirme Maupassant, 'est tout simplement une femme pareille à beaucoup d'autres'. Et il s'explique :

Nous restons éternellement stupéfaits devant les moindres actions des femmes qui déroutent sans cesse notre logique boiteuse. Nous sommes, en général, des êtres de raisonnement, même quand nous raisonnons mal ou faux. La femme est un être de sensation et de passion. Ce qu'a fait Mme Fenayrou, mille femmes le feraient en des occasions semblables. Aimait-elle ou n'aimait-elle pas Aubert ? Peu importe. Aubert ne l'aimait plus : elle était donc une femme abandonnée. Cela suffit.

Si on posait la question à des femmes trahies par un mari ou amant, beaucoup d'entre elles avoueraient avoir médité « des vengeances aussi terribles que celles de Fenayrou contre Aubert », affirme Maupassant.

Elles ne les ont point accomplies, direz-vous ? Mais pourquoi ? Parce que la femme n'est pas un être d'action. Supposez maintenant à son côté un homme, un mari outragé qui la terrasse, qui la domine, qui la pousse encore à cette vengeance rêvée. Alors elle ne reculera plus, et l'aidera jusqu'au bout, en demeurant en arrière à l'heure de l'exécution.

Le cas de son mari est un peu différent; Maupassant comprend parfaitement qu'un mari trompé se venge, mais il suggère que, pour bien faire, Marin Fenayrou aurait dû s'y prendre autrement. Il s'explique, avec cet humour au deuxième degré qu'il déploie si souvent dans ses chroniques :

Marin Fenayrou me paraît moins logique, n'en déplaît à l'opinion publique. Il tua l'amant. Cela s'explique. Mais n'aurait-il pas dû, d'abord, tuer sa femme¹² ? Aubert était son ami¹³, soit. Mais il ne lui avait pas juré fidélité devant le maire, ni devant le prêtre. En courtisant la femme du patron, il ne faisait en vérité que suivre un usage assez généralement suivi dans le commerce.

Nous avons vu que, dans sa chronique du 14 juin, Maupassant, qui préparait alors son premier roman, *Une vie* (1883), adoptait la perspective du romancier pour commenter ce crime crapuleux¹⁴. Le fond de la question, et la solution du crime lui-même, l'intéressaient bien moins que la leçon qu'en tant qu'écrivain il pouvait en tirer. En août, par contre, le ton de sa chronique est tantôt goguenard, tantôt railleur. L'observateur ironique et désabusé des mœurs de ses concitoyens, profite de l'occasion pour se gausser de la crédulité et de la naïveté d'un public gobeur, facile à entraîner, toujours prêt à suivre, comme des moutons de Panurge, les balançoires et autres scies que les gouvernants, les journalistes, l'actualité lui donnent en pâture. C'est aussi pour Maupassant l'occasion d'aborder un de ses thèmes de prédilection : le mystère de la femme, *sexus sequior*, cet être si imprévisible et dont « *les moindres actions déroutent sans cesse notre logique boiteuse* ».

Son ancien ami et collaborateur au *Gaulois*, Octave Mirbeau, quant à lui, exploitera l'affaire des Fenayrou à sa manière, selon son propre tempérament, et avec l'ironie mordante, grinçante qu'on lui connaît. Le crime en tant que tel ne l'interpellait pas outre mesure : jusque-là, il n'avait fait mention nulle part dans ses chroniques ni du crime lui-même ni des péripéties du procès de Versailles. C'est dans « Paradoxe sur les Fenayrou » (*Le Figaro*, 12 octobre), qui paraît le jour de l'ouverture du deuxième procès, devant les assises de la Seine, que, pour la première fois à notre connaissance, Mirbeau fait allusion à cette retentissante affaire.

Il faut savoir que le jury de Versailles avait rendu, fin août, un verdict de culpabilité contre le mari, qui fut condamné à mort, et contre sa femme, à qui on accorda toutefois des circonstances atténuantes. Elle fut donc condamnée à la prison à perpétuité, le frère Lucien, quant à lui, écopant de sept ans de travaux forcés. Entre-temps, le 7 septembre, à la suite d'un pourvoi en cassation, le jugement avait été cassé pour vice de procédure, la déposition d'un témoin, un nouvel amant de Gabrielle, ayant été lue par le président de la cour au lieu d'être faite par le déposant lui-même. L'affaire allait donc être rejugée, devant une autre cour. L'opinion publique se délectait déjà à l'idée qu'il y aurait un nouveau déballage des détails les plus croustillants de la désormais célèbre « *affaire des Fenayrou* ».

Mirbeau commence sa chronique donc par se moquer du système judiciaire républicain et de la justice à deux vitesses dont on allait sans doute avoir la démonstration devant les assises de la Seine. Il ironise sur l'incohérence des jugements émis par les jurys populaires et dénonce le sentimentalisme des jurés, prêts à s'enflammer ou à condamner pour un oui ou pour un non. Il est prêt à croire que cette deuxième procédure, devant un jury parisien cette fois-ci, se soldera par un verdict très différent de celui prononcé à Versailles quelques semaines plus tôt.

PARADOXE SUR LES FENAYROU

Aujourd'hui les Fenayrou vont comparaître à nouveau devant la Cour d'assises. Si j'en crois certains bruits et racontars vagues, le jury de la Seine serait mieux disposé que le jury de Seine-et-Oise, bien qu'on ne signale pas, parmi les noms des jurés parisiens, le nom de M. Carolus-Duran, artiste peintre, lequel a, comme on le sait, la spécialité de peindre les jolies femmes et de sauver la tête des assassins¹⁵. On se rappelle comment, après la fatale sentence prononcée contre Bistor, M. Carolus-Duran voulut bien s'évanouir devant la face auguste de l'implacable Justice, et, ayant repris ses sens, tragique et tout pâle, signer une demande en grâce, en faveur de l'homme qu'il venait de condamner à mort. Les Fenayrou n'auront pas cette chance, d'avoir sous les mains un semblable juré qui peint si bien et tombe si à propos en pâmoison; mais cela ne fait rien. On peut compter, d'après les bruits et racontars sus-mentionnés, que le jury de Paris saura, même sans M. Carolus-Duran, s'attendrir aux bons moments, et donner une leçon de clémence au jury de Seine-et-Oise, lequel n'est après tout qu'un simple jury de banlieue. Et peut-être allons-nous assister à un spectacle étrange qui prouvera, une fois de plus, [que] l'excellence de l'institution du jury, en matière criminelle, c'est de nous montrer plusieurs sortes de justice : la justice, édition de Paris, et la justice, édition de province¹⁶. Il sera intéressant de savoir que tuer un pharmacien, par exemple, constitue ici un abominable crime, là un acte naturel et joyeux; que, dans les départements, pour ce faire, on vous envoie à la guillotine, et qu'à Paris on vous envoie faire un tour au Bois.

J'espère que tel sera le dénouement de cette dramatique histoire – avec un

tempérament¹⁷ toutefois, comme disent les légistes. Et, au risque d'étonner beaucoup de gens et d'en indigner quelques autres, je vais formuler brièvement ma pensée, ainsi qu'il suit :

Il est humain, il est moral, il est philosophique que :

1. *Marin Fenayrou soit acquitté.*

2. *Gabrielle Fenayrou soit acquittée¹⁸.*

3. *Lucien Fenayrou soit impitoyablement condamné à mort.*

Et je le prouve.

Marin Fenayrou est laid, il est abject, il est pharmacien, il est tout ce que vous voudriez, soit. Mais il est marié et... trompé et, à ces deux titres, il est sacré.

Fenayrou aimait sa femme avec une passion entêtée et brutale de montagnard de la Corrèze, avec même une passion hennissante de bête en rut. Il la voulait comme le cerf veut la biche, comme le lion veut sa femelle. Son amour n'était point un amour vague et compliqué de poète, l'amour d'une âme pour une autre âme, l'aspiration d'un rêve vers un idéal. C'était l'amour d'un corps pour un autre corps, amour obsesseur et sauvage dont les baisers ont des morsures, dont les caresses s'impriment sur la peau en raies sanglantes. Un homme vient qui lui vole cette femme, sa femme. Ce corps qui est à lui, à lui seul, un autre en possède les joies ; cette chair, marquée par ses déchirures, et meurtrie par ses étouffements, un autre en partage les frissons et les spasmes !

Voyons, monsieur, un brigand, la nuit, s'introduit chez vous et vous vole votre argent : on le condamne aux travaux forcés ; il tue votre femme, on le condamne à mort. Si au lieu de la tuer, il vous la prend, ce qui est plus criminel, on lui sourit, on le regarde avec envie, et par acquit de conscience, en l'excusant presque, on lui octroie huit jours de prison. Y a-t-il vraiment, je vous le demande, juste proportion dans le châtement de ces deux crimes¹⁹ ? Vous me direz, Monsieur, que la loi permet au mari trompé de tuer sa femme. Et puis après ? Et s'il ne veut pas la tuer, ce mari, car il est bien libre, n'est-ce pas ? S'il la veut vivante et non morte. Si c'est sa femme, sa femme seule qu'il veut sur la terre ?... Il peut aussi tuer l'amant, n'est-il pas vrai ? La belle affaire de tuer un homme, comme cela, tout d'un coup, avec un couteau ou une balle de pistolet, sans le faire souffrir, un homme qui vous a infligé la plus épouvantable souffrance ; sans le torturer, un homme qui vous a fait subir les plus horribles tortures. Là encore, la vengeance est-elle en raison de l'offense ? Non.

D'abord Fenayrou savait-il qu'Aubert le trompât ? Cela n'est pas prouvé. Mais j'admets qu'il ne l'ignorât point. De quel droit le jugez-vous complaisant et ignoble ? Savez-vous ce qui s'est passé dans ce cerveau et dans cette âme – oui, monsieur, dans cette âme, car la douleur donne une âme à ceux qui n'en ont point – entre le moment où il connut, je ne dirai pas son déshonneur – car là où il y a de l'amour, il n'y a plus d'honneur – mais l'écroulement de sa vie de bête possédée, et le moment où il tua le misérable qui lui avait pris la seule chose au monde dont il eût du plaisir et de la joie ? Avez-vous pénétré dans ces mystères et dans ces douleurs du cœur de l'homme ? Avez-vous compté une à une les larmes de sang qu'il a peut-être versées, ce Fenayrou, les angoisses qui lui ont tenaillé sa chair et son cœur, les oppressions, les affolements et les hurlements de ses nuits ? Avez-vous réfléchi à cette effroyable situation d'un être vivant qui sait que la femme qu'il aime se prostitue à d'autres qu'à lui, et qui, sans cesse, à toutes heures, à toutes minutes, est poursuivi, harcelé par cette vision terrible, et qui ne peut pourtant pas s'arracher à cet amour qui le hante et qui le brûle et qui lui fait chercher, avec une volupté horrible de damné et une sombre exaltation de martyr, les baisers de l'autre à côté de ses baisers à lui, l'odeur de l'autre dans son odeur à elle ?

On m'a raconté qu'aux Antilles, un homme, un jour, surprit sa femme dans les bras d'un amant. L'homme était grand et fort, l'amant était petit et faible. Celui-ci implora la pitié de celui-là.

– Tu vas mourir, lui fut-il répondu, mais comme je le veux, lentement, et en souffrant comme tu m'as fait souffrir. Voilà trois jours et trois nuits que je te guette. Pendant ce temps mes cheveux ont blanchi et tu as tué mon âme. Pendant trois jours et trois nuits, les tiens se hérissent d'horreur, et je tuerai ta chair. Elle se tordra dans les tourments, comme mon âme s'est tordue dans la douleur. Mais Dieu n'est pas juste, car c'est toi qui auras le moins souffert.

Il attachait le petit homme au pied du lit profané. Puis il alla chercher des tenailles et des pinces. Puis, pendant trois jours et trois nuits, avec de lents et calmes raffinements de férocité, un à un, il lui arracha tous les ongles de ses mains, et tous les ongles de ses pieds. Le troisième jour, comme l'homme l'avait juré, le petit amant mourut, n'ayant plus la force de souffrir.

L'homme était dans son droit de mari trompé. Toutes les vengeances de maris, si cruelles et sauvages soient-elles, nous apparaissent respectables et saintes.

Fenayrou, lui, s'est montré débonnaire envers Aubert. Il n'est point fait pour les fortes

haines et les besognes grandioses. Il pouvait mettre dans sa vengeance plus de lenteur calculée, plus de férocité ingénieuse et patiente. Il pouvait, pendant de longs mois, empoisonner la vie de l'homme qui l'avait si cruellement trompé, troublé son sommeil par des terreurs et d'affreux soupçons. Il pouvait le tuer petit à petit, goutte à goutte, comme l'on boit une liqueur exquise. Au lieu de cela, il l'assomme d'un coup de marteau, et quand l'amant est tombé, étourdi, paternellement il lui larde le cœur de mesquins coups de canne à épée. Fenayrou n'est, au fond, qu'une âme naïve, trembleuse et ignorante, car il n'a point usé des droits que lui donnaient la morale, l'humanité et la philosophie²⁰.

Quant à Mme Fenayrou, son cas me paraît encore moins compliqué. Elle est femme, c'est toute son excuse.

Je m'étonne, qu'en ce temps dit de lumière et de progrès scientifiques, il se rencontre encore des braves gens assez peu psychologues pour penser à faire des lois pour les femmes²¹. Songe-t-on à inventer des lois pour les tigres ? Reproche-t-on au tigre d'être une bête féroce ? Et l'idée est-elle venue à quelqu'un de s'indigner parce qu'un tigre, dans une forêt, se sera tapi dans des broussailles, et qu'il aura bondi sur un cerf buvant tranquillement l'eau des sources ? Gabrielle Fenayrou est allée au crime, comme le tigre va au cerf, poussée par son instinct de férocité inconsciente. Elle est irresponsable du sang qu'elle a versé, comme le félin de la mort de la bête. Elle est douce et calme et propre et luisante, – vous l'avez vue²² – comme la panthère au repos est repue, qui se lustre les pattes d'un coup de langue, et qui lèche lentement et sans faim des débris d'os sanglants, épars autour d'elle. Comme elle, elle a des paresse charmantes et de jolis étirements, et elle ronronne comme elle, les griffes repliées, l'œil vague, le ventre au soleil, parmi les carcasses de ses victimes qui pourrissent dans l'herbe foulée. Elle a tué, comme elle a trompé – sait-elle pourquoi ? Non. Elle obéit à son instinct de femme qui est de tromper toujours²³, et de tuer toujours, sinon des corps au moins des âmes. Gabrielle Fenayrou aussi est sacrée, car en la condamnant, c'est toutes les femmes qu'on condamnera. Seul son mari a sur elle le droit de vie ou de mort, parce qu'elle lui appartient, à lui seul, comme le chat, comme le chien, comme toutes les bêtes de la ménagerie domestique. Fenayrou a épargné sa femme. Le justicier qui a puni le criminel a fait grâce à la criminelle. La loi ne peut que s'incliner devant cet arrêt et respecter ce châtement et ce pardon²⁴.

Il est un coupable, un seul dans toute cette affaire, contre lequel la loi doit se montrer impitoyable et l'opinion publique sans merci. Ce coupable c'est le frère, c'est Lucien Fenayrou²⁵. Lui seul est assassin, quoiqu'il n'ait tué personne et que ses mains soient vierges de sang. Mais il est entré dans ce drame intime qui ne le regardait pas. Il s'est rendu complice d'un meurtre – un acte de justice, il est vrai, tant que cet acte n'était accompli que par le mari – mais qui pour lui se transforme en un assassinat vulgaire et sans excuse. Il n'avait pas été trompé, lui, il n'avait aucune vengeance à exercer. Il n'avait pas hurlé sous la douleur, et pendant des nuits sans sommeil, il ne s'était pas cogné la tête aux murs de sa chambre. Le seul dilettantisme l'a poussé au crime. C'est pour son plaisir personnel, ou dans un intérêt de famille très mal entendu, qu'il a permis²⁶ qu'Aubert fût mis à mort. Il doit être puni, comme les deux autres doivent être acquittés.

Octave Mirbeau, *Le Figaro*, 12 octobre 1882

Comme tant d'autres chroniques d'Octave Mirbeau, c'est un brillant exercice d'humour noir, pince-sans-rire. C'est le type même de la chronique mirbellienne, et pleine de cette ironie corrosive qui est la marque de son journalisme. Par rapport à Maupassant, Mirbeau nous semble s'impliquer davantage dans l'affaire et dans la situation des protagonistes. On ne peut pas dire toutefois qu'il met sa plume de polémiste au service d'une cause : il ne plaide ici ni pour ni contre la peine de mort. Il ne se pose pas en moraliste – ce n'est pas le genre de la maison ! – et ne veut donc pas se faire le chantre de la paix des ménages. Certes, il profite de l'occasion pour brocarder les incohérences du système judiciaire, mais, dans les arguments qu'il met en avant, on a l'impression que notre polémiste veut comme toujours prendre le contre-pied de l'opinion courante ! En disant d'emblée qu'il est partisan de l'acquittement pur et simple des époux Fenayrou, du mari et de la femme, notre provocateur renvoie dos à dos ceux qui prennent fait et cause pour un mari contre la femme qui l'a trompé, et aussi ceux qui voient en Gabrielle la complice, contrainte et forcée, d'un mari brutal et jaloux. Pour Mirbeau, qui aime tant manier le paradoxe, le plus coupable des trois c'est Lucien. Pourquoi ? Pour la bonne et simple raison qu'il n'avait pas à s'immiscer dans les affaires conjugales de son frère.

Le lien entre la production journalistique d'un Mirbeau ou d'un Maupassant, et leurs œuvres littéraires proprement dites, n'a pas besoin d'être démontré. De toute évidence, le journalisme servait, pour les deux, à fourbir leurs armes littéraires, à se forger un style, à tester leur talent et à se

créer une notoriété. Il suffit de comparer les sujets traités, les questions débattues, les thèmes abordés, dans leur journalisme et dans leurs fictions pour le voir. C'est ainsi que, dans un conte intitulé *Confessions d'une femme*, paru dans *Gil Blas* le 28 juin – trois semaines à peine après la découverte du corps d'Aubert –, Maupassant met en scène un mari jaloux qui décide de tuer son rival. Et, deux mois plus tard, le narrateur de *Fou ? (Le Gaulois, 23 août)*, parlera de « *la femme de perdition, l'animal sensuel et faux chez qui l'âme n'est point* », et demandera : « *Qui sondera jamais les perversions de la sensualité des femmes ?* » Nul doute que le crime du Pecq, s'il n'inspirait pas forcément ces œuvres, rappelait à Maupassant certains thèmes qui lui tenaient à cœur. Quant à Mirbeau, on sait que ses premiers *Contes cruels* qui sont publiés pendant les mois de mai et juin 1882, et Pierre Michel a signalé que dans *L'Histoire du pauvre sourd*, qui paraît dans *Paris-Journal* le 3 mai, Mirbeau aborde le thème du sadisme. Il note aussi que Mirbeau inaugure sa collaboration avec *Le Figaro*, le 21 août, avec un morceau dans le style d'Edgar Allan Poe, *La Chanson de Carmen*, où il étudie la poussée de l'instinct du meurtre.

Au fond – pour en revenir aux chroniques de Maupassant et de Mirbeau sur l'affaire des Fenayrou –, le traitement du thème de la jalousie, et la plaidorie en faveur d'un mari trompé sont plus intéressants, plus personnels à bien des égards, dans celle de Mirbeau. La vengeance d'un mari bafoué, la description des tortures qu'il inflige à sa victime, la volonté de prolonger au maximum les souffrances de celle-ci, tout ceci rappelle inévitablement certaines scènes de cruauté décrites dans *Le Jardin des supplices*. Cette similitude n'a pas bien sûr échappé à la vigilance des biographes de Mirbeau²⁷. Mais, en lisant cette apologie d'un mari trahi par les infidélités d'une femme, on ne peut s'empêcher de penser aussi aux turbulences et aux vicissitudes de la vie qu'Octave devait bientôt connaître, au jour le jour, aux côtés de celle dont il avait déjà dit en 1879 qu'elle était « *la plus belle femme de Paris* »²⁸... Quand il rédigeait en 1882 une chronique qui met en scène les malheurs d'un couple, l'infidélité conjugale et les affres de la jalousie, Mirbeau levait un coin de voile – inconsciemment sans doute – sur un aspect de sa propre personnalité, du tempérament idéaliste, exigeant, excessif qui était le sien ...

Adrian C. RITCHIE
Université du Pays de Galles,
Bangor (G.-B.)

NOTES :

1. Sur l'importance du fait divers chez Maupassant, voir N. Benhamou, « De l'influence du fait divers dans les chroniques et contes de Maupassant », *Romantisme*, 1988 pp. 47-58.

2. « Chronique » (*Le Gaulois*, 14 juin 1882). Le gouvernement français proposait d'accorder des indemnités aux alfatiens oranais victimes d'attentats, en 1881, dans la province algérienne.

3. Sur l'affaire Fenayrou, voir P.-A. Bataille, *Causes criminelles et mondaines*, Dentu, 1883, et G. Macé, *Femmes criminelles*, Charpentier, 1904.

4. Il s'agissait d'un « long tuyau de plomb aplati », selon *Le Gaulois*, 8 juin 1882.

5. Xavier de Montépin (1823–1902) écrivait des romans-feuilletons; Fortuné du Boisgobey (1821–1891) était l'auteur de romans « judiciaires », une manière de roman policier avant la lettre.

6. Marin Fenayrou, on l'apprendra plus tard, était au courant des infidélités de sa femme depuis deux ou trois mois. Pour se faire pardonner, dira-t-elle au procès, Gabrielle fut obligée d'entrer dans son jeu. Elle aurait attiré Aubert dans un guet-apens dans une petite maison de Chatou, que son mari y avait louée en avril.

7. Ce n'est pas aussi simple que Maupassant le dit : Aubert avait logé chez les Fenayrou, rue de Sèze, de 1876 à 1880, et il s'avère que dans leur entourage on savait qu'Aubert était l'amant de Gabrielle, et qu'on avait averti le mari. Mais Fenayrou dira devant la cour qu'il ne l'avait appris que le 22 mars 1882.

8. Ce détail aura son importance dans le procès ! Quant au véhicule en question, selon le journal qu'on lit, il s'agissait d'une voiture d'enfant ou ... d'une brouette !

9. En 1880, Fenayrou et Aubert s'étaient séparés, car ils ne s'entendaient plus et le commerce périclitait en conséquence. Aubert reprit une autre pharmacie, boulevard Malesherbes, et en 1881 Fenayrou vendit son fonds de commerce et alla s'établir en banlieue parisienne avec sa femme et ses enfants.

10. Voir *Choses et autres*, une sélection des chroniques de Maupassant, et l'analyse très pertinente de J. Balsamo, Livre de Poche, 1993, p. 32.

11. *Le Petit Parisien* (17 juin) annonce la prochaine parution d'un nouveau roman-feuilleton de Fortuné de Boisgobey : « *Nos lecteurs trouveront dans Bouche cousue des scènes émouvantes et dramatiques d'une grande puissance* », lit-on dans le numéro du 20 juin.

12. Lors du premier procès, on avait demandé à Fenayrou pourquoi il ne s'en était pas pris à Aubert – ou à sa femme ! – en mars, dès qu'il eut appris leur liaison. La justice à l'époque était plus indulgente pour les auteurs de

crimes passionnels, pour la bonne raison que la préméditation était exclue...

13. Trois ans avant, Aubert avait été l'élève de Fenayrou dans sa pharmacie de la rue de Sèze. La liaison entre Gabrielle et lui aurait commencé à cette époque.

14. On sait que souvent Maupassant préparait ses œuvres de fiction au moyen de son journalisme.

15. Charles Durand, ou Carolus-Duran (1837–1917), était surtout un portraitiste ; son portrait de la comtesse de Vandal lui avait valu la médaille d'honneur au Salon de 1879.

16. Le défenseur de Fenayrou est confiant, selon *Le Gaulois*, qu'un jury de Paris « ne commettra pas l'illogisme qu'a commis celui de Versailles » (12 octobre).

17. Il semble souhaiter qu'on accorde des circonstances atténuantes en cas de condamnation. .

18. Demange, l'avocat de Fenayrou, annonça la veille du procès qu'il se contenterait de l'éventuelle indulgence du jury « pour un mari trompé qui se venge ». Mais, précisa-t-il, « pour la femme, en tout cas, pas de pitié : c'est elle l'auteur du crime, c'est un monstre hideux » (*Le Gaulois*, 12 octobre).

19. Maupassant lui aussi s'était moqué dernièrement des « honorables commerçants quelconques qui composent le jury » (« Choses du jour », *Le Gaulois*, décembre 1881), et régulièrement dénonce les décisions qui émanent de « ce tribunal fantaisiste qu'on nomme un jur y ». Voir « Le Sentiment et la justice » (*Le Figaro*, 8 décembre 1884).

20. L'humour grinçant est tout mirbellien : de fait, selon l'accusation, les frères Fenayrou, après avoir assommé et copieusement insulté le malheureux Aubert, l'auraient achevé en lui lacérant le corps avec une canne à épée.

21. Mirbeau pense-t-il ici aux Hubertine Auclert et consœurs et à leur campagne en faveur des droits de la femme ? Maupassant quant à lui brocarde souvent d'Auclert, et les « citoyennes libre-penseuses » en général, dans ses chroniques. À ce propos, dans *Le Gaulois* du 14 octobre, Maître X, critiqué par ses lecteurs pour sa sympathie ouverte pour Gabrielle Fenayrou, se défend en évoquant « l'organisation physique et délicate, si compliquée, si indéchiffable de la femme », qui fait d'elle, dit-il, « un être inférieur, incapable, qui n'a ni les mêmes droits ni les mêmes devoirs que l'homme. La femme ! mais elle est mineure toute sa vie au point de vue civil et politique ; et vous voudriez qu'au point de vue pénal elle eût les mêmes responsabilités que l'homme ? Non ! » Et il conclut : « On ne peut nier cette cause d'atténuation ».

22. Le comportement de Gabrielle frappait tous les observateurs : elle semblait la plupart du temps comme étrangère à ce qui se passait autour d'elle, tour à tour méprisante, indifférente, ou baillant d'ennui.

23. Un thème qui est aussi éminemment maupassantien.

24. Un humour noir, une misogynie tout mirbelliens. L'ironie maupassantienne est rarement aussi grinçante.

25. Il y a une logique certaine dans l'argument de Mirbeau... Et on sait que le rôle du chroniqueur "généraliste" est de faire rire ou sourire, à l'occasion de faire réfléchir, parfois même de choquer ses lecteurs.

26. Lucien était « aveuglément dévoué à son frère », selon son défenseur, M. Demange : « Sa complicité n'a été que morale et passive [...] et une pareille complicité n'est pas atteinte par la loi ». Les douze jurés de Paris avaient conclu unanimement à l'innocence de Lucien : « Leurs bulletins ont été signés sans un instant d'hésitation », croit pouvoir affirmer le reporter du *Gaulois* (15 octobre).

27. Voir Michel et Nivet, *Octave Mirbeau, l'imprécauteur au cœur fidèle*, Séguier, 1990, pp. 143-4. Les auteurs notent aussi le goût du paradoxe et de la provocation chez Mirbeau le journaliste et dont « Paradoxe sur les Fenayrou » est un excellent exemple.

28. Voir Michel et Nivet, *op. cit.*, p. 126. La liaison de trois ans avec Judith Vimmer avait, elle aussi sans doute, laissé sur le psychisme de Mirbeau des marques qui ne s'effaceraient pas de si tôt ...